

Rapport moral

Qu'est-ce que la morale ? « *La morale est une notion qui désigne l'ensemble des règles ou préceptes, obligations ou interdictions relatifs à la conformation de l'action humaine aux mœurs et aux usages d'une société donnée* »

Ainsi nous devons montrer que nos actions, les moyens utilisés sont conformes d'abord à nos objectifs et d'un manière plus large aux mœurs et usages de notre société

Mais nous avons aussi souhaité souligner ici ce qui est en jeu dans nos actions

Table des matières

Rapport moral.....	1
Les objectifs.....	1
Statuts.....	1
Santé.....	1
Biodiversité.....	2
Agro-écologie.....	2
Résilience alimentaire.....	2
Enjeu foncier.....	2
Enjeu de production alimentaire de formation et d'insertion sociale.....	2
Enjeu d'organisation agricole liée à la restauration collective et à l'agro-écologie.....	3
Les moyens.....	3
Statuts.....	3
Démocratie - Citoyenneté.....	3
Légalité.....	3
Notre avenir.....	4

Les objectifs

Statuts

Rappelons que par nos statuts l'association s'est donné pour but de :

- Protéger et défendre l'environnement : la terre, l'air et l'eau
- Protéger et défendre la santé des êtres vivants
- Protéger défendre et améliorer la qualité de vie en milieu rural et peri urbain
- Proposer et participer à un développement éco-responsable de l'ouest lyonnais

Ainsi d'une manière générale nos objectifs s'inscrivent **dans la transition imposée par les modifications pratiquement irréversible de notre environnement**. Nous estimons que certaines décisions prises il y a plus de dix ans de réserver 170 hectares dans le Val de Turdine pour des implantations d'unités logistiques doivent être remises en cause aujourd'hui.

Nos objectifs visent à préserver l'homme et son environnement ce qui implique la préservation de sa santé, de la biodiversité, la promotion de l'agroécologie et plus particulièrement la recherche d'une résilience alimentaire.

Santé

Une étude publiée en mars 2019 dans l'European Heart Journal, la revue médicale de la Société européenne de cardiologie, évaluait déjà à 67 000 le nombre de décès liés à la pollution de l'air, toutes sources confondues¹. C'est plus que ce qu'a coûté le Covid en 2020². Plus de trois enfants sur quatre respirent un air toxique en France. La pollution de l'air, qui touche surtout les villes, a des effets désastreux sur la santé des plus petits : asthme, allergies, troubles cognitifs... Elle affecte même les humains avant leur naissance puisqu'elle peut provoquer des malformations des fœtus.

A notre appel³ les interventions des médecins lors des réunions publiques et conseils municipaux ont entraîné la prise en compte par la COR et la société Argan de ce volet santé ignoré auparavant et des études ont été menées. Ainsi il est apparu qu'à Sarcey la circulation sur l'autoroute émet du dioxyde d'azote (NO₂) à un niveau 4 fois supérieure à ce qui est autorisé⁴.

1 Pollution de l'air : deux fois plus de décès réels que les chiffres officiels ? Le progrès 11-02-2021

2 Covid-19 : 60 000 morts et mortalité record en France en 2020 Le point 18/12/2020

3 Lettre aux médecins du Val de Turdiene du 22/07/2019

4 Données fournies au tribunal Administratif durant le procès Quicury contre arrêté préfectoral autorisant la destruction d'espèces protégées

Il nous semble utile de lutter pour que ces données au mieux n'augmentent pas. Par ailleurs le bruit, la nourriture sont aussi des enjeux importants d'une bonne santé.

Biodiversité

La zone concernée par des implantations de grandes infrastructures logistiques dans le Val de Turdine revêt une importance marquée pour la conservation de nombreuses espèces protégées et patrimoniales principalement liées aux bocages et aux zones humides. L'ensemble de la zone est défini dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Rhône-Alpes comme un faisceau de corridors écologiques d'importance régionale **à remettre en bon état**. Dans ce contexte il est indispensable que les activités menées localement (industrielles, agricoles ou autres) soient respectueuses de leur environnement. C'est l'une des raisons de nos actions en justice.

Agro-écologie

Il s'agit de « *concevoir des organisations spatio-temporelles des activités agricoles et des structures de paysages, adaptées aux caractéristiques du milieu, pour que les agriculteurs bénéficient des services rendus par la biodiversité, les milieux, et réduisent les impacts sur l'environnement* »⁵. Cette nouvelle échelle spatiale est ainsi **délimitée par les facteurs physiques que sont les bassins versants**. Les principes agroécologiques supposent ainsi de dépasser, pour leur mise en œuvre, le niveau de la parcelle et de l'exploitation agricole. C'est la raison pour laquelle nous intervenons plus particulièrement pour protéger ce bassin versant dans sa globalité, et ce au-delà des frontières institutionnelles que sont les communes ou communauté de communes. Cela se concrétise par notre lutte contre l'artificialisation des sols, une veille de l'état des eaux et alerte à la police de l'eau lorsque c'est nécessaire et un soutien à la création de haies

Résilience alimentaire

Dans un contexte de transition les enjeux alimentaires s'affirment⁶ et même seraient une priorité nationale comme l'indique une proposition de résolution du sénat en juin 2019⁷. La métropole lyonnaise cherche depuis 2015 à relocaliser son alimentation. La grande couronne lyonnaise dans laquelle s'inscrit le Val de Turdine n'a que 5 % d'autonomie alimentaire alors qu'elle exporte 95 % de sa propre production alimentaire. La vallée de la Turdine ne possède pas suffisamment de surface agricole utile pour alimenter sa population. Il en est de même pour l'interscot lyonnais dans lequel s'inscrivent toutes les communautés de communes des alentours.

Défendre les terres agricoles pour répondre à ce besoin alimentaire est pour nous une priorité. Dans ce combat plusieurs aspects sont en jeu :

Enjeu foncier

La proximité de la métropole met le Val de Turdine dans une forte pression foncière. Une centaine d'hectares pourraient être impactés par l'ensemble des projets en cours dans le Val de Turdine. Une surface agricole propice au maraîchage et au petit élevage. Nos actions en justice s'oppose à cette main mise.

Nous exerçons aussi une veille sur les possibilités de soutenir une production agricole orientée vers une consommation locale. Un premier résultat a été obtenu grâce au collectif paysan qui c'est constitué suite à la réunion publique du 08/01/20 "Quel avenir pour notre agriculture sur le territoire ?". Ce collectif a alerté la Communauté de l'Ouest Rhodanien qui a été convaincue de la nécessité d'un portage d'une exploitation de 32 hectares sur la commune de St Romain de Popey⁸, pour lui permettre d'échapper à la spéculation immobilière, et d'attendre la mise en place d'un projet assurant une production vivrière.

Enjeu de production alimentaire de formation et d'insertion sociale

Le collectif Quicury veut proposer pour ces terres un projet alternatif visant un autre développement économique durable du Val de Turdine, centré sur une agriculture destinée en premier lieu à l'alimentation locale (production et transformation). Le monde paysan vieillit et cherche des remplaçants qui ne viendront pas toujours du monde agricole. Cette nécessité implique un besoin de formation aux métiers de l'agriculture. Les agents et les chefs de culture en particulier en maraîchage sont particulièrement recherchés⁹. Le projet alternatif inclura formation, insertion sociale, vitrine agricole. Ainsi, avec plus d'autonomie le territoire développera ses capacités de résilience. Des études ont démarrées en 2021

5 Voir p 4 **Centre d'études et de prospective Analyse N° 59** - Juillet 2013 L'agroécologie : Des définitions variées, des principes communs https://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/analyse_cep_59_agroecologie_definitions_variees_principes_communs_cle051634.pdf

6 L'article L1 de la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014 pose pour la première fois dans le code rural la nécessité « d'encourager l'ancrage territorial de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles, y compris par la promotion de circuits courts ».

7 20 juin 2019 PROPOSITION DE RÉSOLUTION du SÉNAT sur la **résilience alimentaire des territoires et la sécurité nationale**.

8 2021-04-08 Le Pays « La COR s'affaire à la place de la Safer »

9 <https://www.onisep.fr/Decouvrir-les-metiers/Des-metiers-par-secteur/Agriculture/Les-metiers-et-l-emploi-dans-l-agriculture>

soutenues dans un premier temps par des stagiaires de l'Institut d'Urbanisme de Lyon et de l'Université Lyon III géographie et aménagement.

Enjeu d'organisation agricole liée à la restauration collective et à l'agro-écologie

La restauration collective nécessite un approvisionnement régulier et varié. Ce qui implique en amont plusieurs producteurs et des capacités de préparation et de transformation des produits. Cela demande de la part des producteurs une organisation pour répondre à la demande avec la mise en place d'ateliers de transformation collectifs. L'agro-écologie requière aussi une coordination entre acteurs. Par exemple, la localisation des infrastructures agroécologiques (haies, bandes enherbées, etc.) au sein d'un bassin versant détermine fortement les performances environnementales¹⁰. D'où la nécessité d'une coordination entre agriculteurs pour raisonner collectivement la localisation de ces éléments. Le collectif des paysans du Val de Turdine montre cette volonté de collaboration.

Les moyens

Statuts

Par ses statuts l'association peut :

- *organiser des manifestations, informer, communiquer par tous les moyens légaux,*
- *prendre toute initiative jugée utile pour sensibiliser les populations sur les thèmes pré-cités,*
- *agir auprès des pouvoirs publics,(.)*
- *ester en justice,*
- *s'associer à des opérations économiques ou commerciales en rapport avec les buts de l'association.*

A travers son action, le collectif vise à informer la population par l'intermédiaire de réunions publiques, de manifestations non-violentes et d'actions en justice. Ces moyens visent à renforcer la démocratie en donnant leur place aux citoyens pour qu'ils agissent en connaissances de causes.

Démocratie - Citoyenneté

La démocratie c'est d'abord faire que les points de vue puissent se confronter pour aller vers une décision juste. Ainsi le Collectif a très vite voulu associer à la réflexion les habitants du territoire du Val de Turdine et plus particulièrement les acteurs du monde agricole. Par des actions de communication, (réunions publiques, manifestation, panneaux ou banderoles apposés sur des terrains agricoles, communiqués de presse) le collectif Quicury a permis plus de transparence dans l'action publique permettant à un plus grand nombre d'avoir une connaissance des dossiers et des enjeux liés à ces projets. Par ses réussites dans ces actions en justice, il montre qu'en rassemblant les compétences des uns et des autres, il est déjà possible, avec des moyens légaux, d'obtenir des résultats. Le collectif **veut représenter** ainsi la possibilité d'**un autre développement** et par suite, par leur adhésion, il donne aux habitants la possibilité d'agir et d'être acteurs du développement du territoire, citoyens.

Ainsi suite aux réunions publiques d'information à notre initiative et à une réunion publique houleuse organisée par le SMADEOR en juillet 2019, puis à l'interpellation du Préfet de région lors de sa venue à Tarare, le groupe ID Logistic a du renoncer à son projet d'implantation d'un site logistique sur 20 hectares.

Légalité

Les maires des communes et présidents des deux communautés de communes sont impliqués et engagés dans les projets du SMADEOR depuis 2009. Il est très difficile pour eux de revenir sur un ensemble de décisions prises au long des années passées.

Ces décisions ont souvent été prises sous la pression des entreprises et des élections, et l'urgence a été privilégiée au dépend de la légalité. La prise en compte de nos arguments par les tribunaux et nos victoires judiciaires confortent le bien fondé de notre action :

- Victoire provisoire (l'affaire est en appel) contre la modification du PLU de Vindry sur Turdine. pour transformer une zone agricole en zone commerciale visant à l'installation de deux grandes distributions. Quicury a construit la requête qui a été portée au Tribunal Administratif par la FNE, Quicury étant alors une trop jeune association). Le juge a rejeté la demande estimant que le projet ne répondait pas à l'intérêt général en terme de création d'emplois et ne répondait pas à l'intérêt public majeur en terme de préservation des espèces protégées.

- Victoire directe concernant un recours gracieux établi par le collectif Quicury contre la décision préfectorale d'autoriser des travaux d'aménagement de la RD67 et d'un rond point RN7/RD67 sans qu'il y ait nécessité d'établir une évaluation environnementale. Nous demandons qu'une évaluation

¹⁰ Les haies de bas de versant ont un impact plus important sur les flux d'eau et d'azote à l'exutoire d'un bassin versant, du fait de leur interaction plus forte avec le sol, la nappe et les activités agricoles.

environnementale soit établie de façon globale prenant en compte l'ensemble de la zone SMADEOR. Les services de la préfecture nous ont répondu favorablement .

- Une requête au Tribunal administratif a été déposée par Quicury en juillet 2020 contre l'arrêté préfectoral du 3 janvier 2020 portant autorisation environnementale d'exploiter un entrepôt logistique par la société ARGAN. La date de l'audience n'est pas encore connue.

Notre avenir

Veille concernant nos objectifs, en particulier sur le foncier agricole,

Liaison avec les autres associations ou collectifs du territoire,

Promotion de l'agriculture paysanne, de l'agro-écologie, de la production agricole en circuit court,

Participation à l'élaboration des Plans Alimentaire Territoriaux (PAT) régionaux,

Etude pour la concrétisation de projets alternatifs à l'artificialisation des terres agricoles.

Et bien sûr poursuite de l'information citoyenne sur tous les dossiers suivis par voie de presse, réunions publiques, interpellation des acteurs politiques, manifestations, banderoles,...!